

## Communiqué de presse

19 juin 2017

### Conseil communautaire : 19 juin 2017

#### Adhésion à Latitude Manche

Le Conseil départemental de la Manche a impulsé **une démarche visant à développer l'attractivité du territoire**, de ses entreprises, de ses services et de son cadre de vie. Désormais, c'est l'agence d'attractivité « Latitude Manche » qui pilote ce projet et qui met en œuvre les partenariats privés et publics pour une action coordonnée, unifiée.

**L'Agglo va se prononcer ce soir pour adhérer à cette démarche.** Il s'agit bien d'adhérer à une stratégie de marketing territorial forte partagée par l'ensemble des grands acteurs économiques, des professionnels du tourisme, des milieux associatifs et culturels et des collectivités, et ce, en poursuivant des objectifs communs.

Les enjeux stratégiques sont primordiaux

- Faire de la Manche, un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents : salariés et porteurs de projet ;
- Maintenir et développer l'offre de soin du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé ;
- Déployer une stratégie de croissance touristique pour attirer les touristes français et nord européens ;
- Créer un « Esprit Manche » pour fédérer citoyens, entrepreneurs et medias.

**La Manche** 

**Au vu de ces éléments, de nos compétences, de l'ambition et de la stratégie du territoire que Saint-Lô Agglo souhaite développer en faveur de ses habitants, de ses entreprises et de son cadre de vie, il est indispensable que l'Agglo soit un partenaire privilégié et soit force de proposition dans cette démarche originale.**

#### Carte KIOSKAGGLO

La carte "KioskAgglo" est proposée **aux jeunes de 3 à 25 ans**, résidant ou étudiant **sur le territoire de Saint-Lô Agglo**.

#### Principe de la carte :

- Une carte qui procure **des réductions** pour les pratiques sportives et culturelles, le cinéma, le théâtre, les spectacles, les concerts ou bien encore chez des commerçants partenaires.

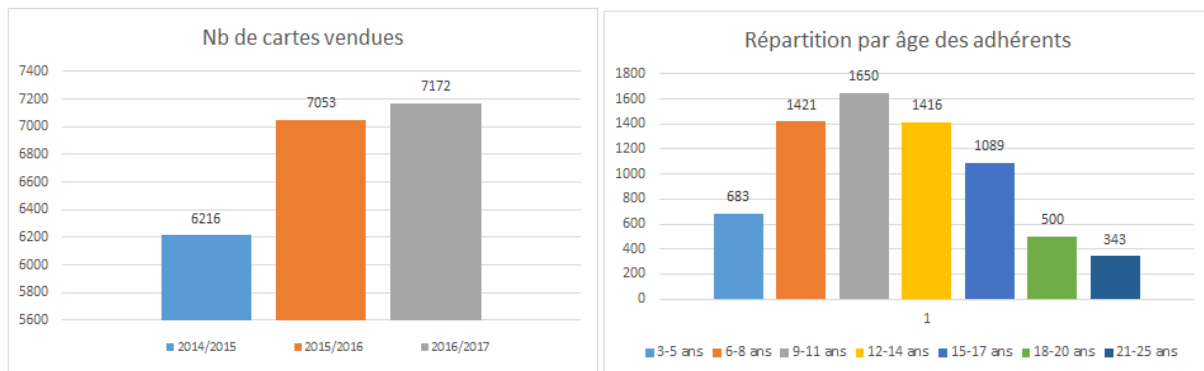
- Valable 1 an
- Coût de 10€ pour l'utilisateur pour un chéquier procurant 65€ de réductions

## Un succès...

Véritable vitrine "Enfance-Jeunesse" de la collectivité, ce dispositif remporte un vif succès auprès des usagers et recense **plus de 300 partenaires** différents qui contribuent à son bon fonctionnement.

Pour 2016-2017, **7 172 cartes ont été vendues** (7053 cartes vendues en 2015-2016).

Le coût médian est de 31€ par carte vendue soit, pour un prévisionnel de 7200 cartes en 2016-2017, un montant global de 223 200€ et **un reste à charge pour l'Agglo de 151 200€** (déduction faite des 10€ de vente de carte).



Enfin, **12 points de vente** sont positionnés sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des usagers. La distance maximum entre 2 structures est de 10 km maximum et 90% d'entre elles sont localisées sur des sites proposant des services en direction des jeunes publics (Petite Enfance – Enfance-Jeunesse).

## RETROUVEZ LA CARTE KIOSKAGGLO EN VENTE À PARTIR DU 30 AOUT



## Politique de dynamisation culturelle en milieu rural

---

La dynamisation culturelle, pour un territoire et sa population, est créatrice de lien social, synonyme d'épanouissement mais aussi d'amélioration du cadre de vie. Elle contribue incontestablement à **l'attractivité du territoire et valorise ses habitants**.

Forte des actions déjà portées dans ce domaine telles que Jazz dans les Prés, le symposium des sculptures, le soutien aux initiatives locales, l'Agglo souhaite se doter **d'un projet de développement culturel** en milieu rural qui s'inscrirait dans la politique globale de la collectivité, notamment en direction de la jeunesse, des nouveaux habitants et des familles. Si le rôle de la collectivité est de favoriser la mise en réseau, soutenir les actions et initiatives locales en milieu rural, cette nouvelle politique devra également constituer un levier supplémentaire pour renforcer la notoriété du territoire.

### Nos objectifs :

- améliorer les conditions d'accès des publics à l'offre culturelle,
- accompagner les projets, actions et initiatives locales
- renforcer le maillage du territoire
- concourir à l'appropriation du territoire par la population en la fédérant autour d'un projet global contribuant à la notoriété du bassin de vie.

La 1<sup>ère</sup> étape pour que l'Agglo définisse son projet de développement culturel sera de **réaliser un état des lieux** pour avoir une connaissance globale et fine des actions déjà initiées sur le territoire et une identification des différents acteurs – l'objectif étant de mettre en œuvre la politique définie en 2018.

## Réponse à l'appel à projets FISAC

---

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif principalement destiné à **financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité**.

Les aides financières prennent la forme de **subventions, après sélection des dossiers** de demande de subvention à la suite **d'appels à projets nationaux**. Pour optimiser les chances d'être retenu, il est indispensable que le projet contienne une des deux actions prioritaires suivantes :

Action prioritaire 1 : La modernisation, la diversification, l'accessibilité physique et numérique et la sécurisation des entreprises existantes constituent la première action prioritaire

Action prioritaire 2 : La création et la modernisation des halles et marchés couverts et des marchés de plein air constituent la deuxième action prioritaire.

Le montant maximum de l'aide FISAC est de 400 000 €.

### **Le calendrier pour le FISAC 2017**

- Date limite de dépôt du dossier pour les opérations collectives : 29 janvier 2018
- Réponse et notification : début 2019
- Mise en place des premières actions : 2019, les actions sont à réaliser sur 3 ans jusqu'au 31 décembre 2021.

Lors du vote du budget, **les élus de l'Agglo ont approuvé des crédits permettant de réaliser une opération FISAC** afin de **soutenir le commerce et l'artisanat du territoire.**

Sur la base des priorités de développement de l'Agglo et du soutien aux entreprises sur l'ensemble du territoire, notamment rural, il est préconisé de **privilégier l'action prioritaire 1**, à savoir, la modernisation, la diversification, l'accessibilité physique et numérique et la sécurisation des entreprises existantes.

### **Le financement du dispositif**

Le financement par le FISAC du dispositif d'aides directes aux entreprises est subordonné à ce que la participation financière de Saint-Lô Agglo et ses partenaires soit au moins égale à celle du FISAC. Le taux maximum d'intervention du FISAC pour les investissements est fixé à **20%**.

L'Agglo dispose d'une **enveloppe maximum de 315 000€.**

### **Les modalités de réponse à l'appel à projet**

Le montage du dossier **nécessite la réalisation d'une enquête auprès des entreprises et de recueil de données de satisfaction de la clientèle.** Il est proposé de solliciter la Chambre des métiers pour réaliser l'enquête auprès des entreprises et de faire appel aux données du SCOT, à des étudiants ou à une AMO pour le recueil des informations sur la satisfaction de la clientèle.

Il est proposé de constituer **un comité de pilotage du dispositif** qui deviendra comité d'attribution des aides directes aux entreprises (critères de sélection des dossiers, la rédaction du Règlement de l'Opération Collective et l'attribution des aides directes aux entreprises)

## **Subventions au titre du développement du sport**

---

Saint-Lô Agglo a programmé, au titre du Sport (fonctionnement des équipements, organisation des événements, animations et accompagnement financier des clubs), **8 579 000€ dont 427 521€ pour le versement des subventions** portant sur le développement du Sport, l'organisation des événements d'intérêts communautaires et les associations sportives scolaires.

En 2016, au cumul des subventions allouées par Saint-Lô Agglo et la Communauté de Communes de Canisy pour le Sport, 348 463 € ont été attribués à 124 clubs du territoire.

**La proposition de Saint-Lô Agglo pour 2017, est d'augmenter cette enveloppe de 11 062 €, de la porter à 359 525 €, soit une hausse de 3.17 %.**

La subvention doit répondre aux trois critères d'éligibilité suivants :

1. Etre affilié à une fédération sportive agréée par le ministère de tutelle,
2. Avoir une résidence administrative sur le territoire de l'agglomération,
3. Avoir une durée d'activité d'un minimum de 12 mois.

Au titre de la campagne 2017, **125 clubs** ont formulé une demande réputée éligible par la direction des Sports.

La proposition exposée est basée sur les préceptes suivants :

- ✓ Un club à activité constante ou croissante, doit conserver sa subvention antérieure, même si le montant théorique lui est inférieur,
- ✓ Un club à activité croissante, dont la subvention théorique est supérieure à la subvention antérieure, est plafonné à 12% de hausse par année.
- ✓ Un club à activité décroissante, dont la subvention antérieure est supérieure à la subvention théorique, est minoré du pourcentage estimé de la baisse d'activité, dans la limite de 10% par année. Cette dernière est calculée au regard des effectifs licenciés et des performances sportives.


**L'affectation du crédit supplémentaire de 11 062 €** est orientée vers les licenciés les plus jeunes, au titre de la **politique transversale en faveur de la jeunesse**, par l'attribution de 20 points par licencié de moins de 18 ans et 2 points pour les 18 ans et plus.

**Contact presse Saint-Lô Agglo :**

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr) - @saintloagglo